

Atelier régional sur la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles

Tanger, Royaume du Maroc – 4 au 6 juin 2026

COMHAFAT

ÉTAT DES LIEUX DES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES
DANS LE SECTEUR MARITIME ET HALIEUTIQUE AU CONGO-BRAZZAVILLE
CONFORMÉMENT À LA CONVENTION C188 DE L'OIT



Contexte général

- La pêche est majoritairement artisanale au Congo
- Secteur exposé à de nombreux risques professionnels
- Ratification de la Convention C188 de l'OIT
- Objectif : améliorer les conditions de travail des pêcheurs

Cadre juridique national

- Existence d'un système de sécurité sociale via la Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- Protection contre les accidents du travail et maladies professionnelles
- Cadre législatif encore partiellement adapté au secteur maritime
- Faible application dans la pêche artisanale

Exigences de la Convention C188

- Prévention des accidents et maladies professionnelles
- Formation des pêcheurs
- Contrôle des navires de pêche
- Protection sociale et accès aux soins
- Déclaration et enquête des accidents

Situation actuelle du secteur

- Prédominance de l'informel
- Absence fréquente de contrats de travail
- Faible affiliation à la sécurité sociale
- Insuffisance des équipements de sécurité

Principaux risques professionnels

- Noyades et chutes en mer
- Blessures liées aux filets et machines
- Fatigue et troubles musculo-squelettiques
- Maladies respiratoires et dermatologiques
- Conditions climatiques difficiles

Difficultés de prévention

- Faiblesse des inspections maritimes
- Manque de statistiques fiables
- Sous-déclaration des accidents
- Insuffisance de sensibilisation à la sécurité

Défis institutionnels

- Manque de moyens financiers et techniques
- Insuffisance d'inspecteurs spécialisés
- Difficultés de surveillance des zones côtières
- Coordination institutionnelle limitée

Conséquences observées

- Accidents fréquents et parfois mortels
- Précarité sociale des pêcheurs
- Faible indemnisation des victimes
- Impact économique sur les familles

Perspectives d'amélioration

- Renforcement du cadre réglementaire
- Professionnalisation du secteur de la pêche
- Développement des formations en sécurité
- Modernisation des contrôles maritimes

Recommandations prioritaires

- Créer un observatoire national des accidents maritimes
- Étendre la couverture sociale aux pêcheurs artisanaux
- Renforcer la coopération avec l'OIT et l'OMI et la COMHAFAT
- Promouvoir une culture de prévention

Conclusion

- Des avancées existent mais restent insuffisantes
- La Convention C188 constitue un levier majeur
- La sécurité maritime nécessite une action coordonnée
- Importance d'une politique durable de prévention